Rapport annuel 2023

sur le **P**rix
et la **Q**ualité
du **S**ervice public
de prévention
et de gestion
des déchets

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

CapZÉRO DÉCHET 2030

SOMMAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée à la communauté de communes, d'agglomération ou urbaine à laquelle appartient la commune.

La collectivité compétente doit établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (articles D2224-1 et suivants du CGCT, modifié par le décret n°2015-1827).

Ce rapport annuel vise un double objectif :
- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport démontre la performance de la politique « déchets » d'Epernay Agglo Champagne au regard des objectifs réglementaires ainsi que la réponse de la collectivité pour relever le défi du « zéro déchet » d'ici 2030.

Page

3 - Temps forts

5 - Territoire, compétences & objectifs

6 - Acteurs de la prévention et gestion des déchets

7 - Organisation

9 - Indicateurs de la relation usagers

10 - Équipements de précollecte

11 - Interventions de précollecte

12 - Parcours des déchets

Page

13 - Résultats de collecte

14 - Déchèteries

15 - Composition des collectes sélectives

16 - Valorisation

17 - Évènementiels & animations

19 - Prévention

21 - Éléments budgétaires

23 - Indicateurs de coûts

25 - Perspectives 2024

TEMPS FORTS

Un rouleau compacteur en déchèterie

Epernay Agglo a fait l'acquisition en juin dernier d'un nouveau matériel pour sa déchèterie de Pierry : un PACKMAT, un **rouleau compacteur** permettant le tassage des déchets dans les bennes 30m3, depuis le bas de quai, en toute sécurité.
D'une valeur de 129 000 €, cet engin permet :

-D'éviter la saturation des bennes et garantir un meilleur accueil des usagers.
-De diminuer les coûts et l'impact environnemental du transport de déchets.

Les performances de compaction et de réduction du volume des déchets vont diminuer fortement la rotation des bennes, de 40 à 70 % (selon le type de déchets compactés).

Nouvelles filières de tri en déchèterie

Les nouvelles filières de recyclage sont gérées par les filières à **R**esponsabilité **É**largie des **P**roducteurs (REP) dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire (loi AGEC). **Le principe ? Les producteurs sont les payeurs** : ils doivent assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets issus de leurs produits.

Ce qui a changé sur les déchèteries de Pierry et Voipreux :
Les usagers peuvent désormais déposer leurs jouets et articles de bricolage et de jardin dans des contenants dédiés, aux jours et horaires d'ouverture des déchèteries, permettant ainsi de réduire le contenu des bennes tout venant, de mieux trier et valoriser au maximum les objets jetés.
Une première étape avant la mise en place de locaux réemploi en 2024 pour les articles encore en bon état.

Plus de réemploi et de réparation

Epernay Agglo a approuvé en septembre 2023 un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation, un ensemble de **15 actions*** en faveur de l'économie circulaire. **Ces actions visent** à détourner des objets des collectes, des déchèteries vers le réemploi ou la réparation, créer des emplois dans l'économie sociale et solidaire.

La démarche a permis de rassembler une vingtaine d'acteurs afin de construire ce Schéma Directeur, de partager des retours d'expériences sur le territoire mais aussi des initiatives extérieures au territoire, de créer des moments de travail collectifs et créatifs qui pourront déboucher vers de réelles collaborations.

**détail dans les pages Prévention*

LE TRI , plus simple !

Les consignes de tri sont les règles nationales qu'il convient de suivre pour être certain de faire le bon geste. Au 1er janvier 2023, tout est devenu plus simple pour l'usager trieur d'Épernay Agglo :
- L'usager trie en mélange ses **emballages et papiers** dans **le contenant jaune** mis à sa disposition : sac ou bac. Epernay Agglo a ainsi procédé au retrait de 2450 bacs bleus auparavant destinés aux papiers.
- Avec **l'extension des consignes de tri**, moins de questions également : **tous les emballages en plastique** (pots/barquettes/sachets/tubes...) sont à trier avec les emballages métalliques, en papier et en carton.

Des travaux de modernisation du centre de tri départemental du SYVALOM ont débuté en 2023 pour permettre d'accueillir et de trier les nouveaux emballages. Ils s'achèveront en juin 2024.

La dotation en bacs se poursuit...

Après avoir doté 22 % de la population en nouveaux bacs (3 bacs : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - recyclables - biodéchets) fin 2022, Epernay Agglo a équipé de nouvelles communes en 2023 : Brugny-Vaudancourt,Chavot-Courcourt, Moussy et Vinay, ce qui représente 1000 pavillons, 6 collectifs et 177 activités professionnelles.

Une enquête préalable, sous forme de permanences dans les communes, a été réalisée, rencontrant un vif succès.
Les professionnels ont été pour la plupart d'entre eux contactés individuellement pour une dotation ajustée à leurs besoins.

Fin 2023, le schéma harmonisé des nouvelles collectes concerne **30 % de la population communautaire.**

Un dispositif de collecte pour les vendanges

Plusieurs nouveaux dispositifs ont été mis en place pour la période des vendanges avec obligation de tri des recyclables et des biodéchets :

-152 viticulteurs sur 17 communes ont été dotés de 513 bacs pour la période.

-A cela s'ajoutent : 165 bacs privés, existants déjà chez des viticulteurs, identifiés par un sticker « vendanges 2023 » et collectés uniquement pendant la période.

-Une tournée spéciale de collecte a été réalisée en régie, pour collecter quotidiennement 46 points de dépôt, sur 21 communes. Près de 1400 kms ont été parcourus, 20 tonnes de déchets collectés.

Accompagner les professionnels du territoire

Epernay Agglo, dans le cadre de ses collectes de déchets prend en charge environ 20 % des déchets, issus des activités professionnelles, assimilés aux déchets ménagers, financés via la TEOM ou la redevance spéciale.
Afin de renforcer sa proximité avec les professionnels publics et privés du territoire (communes-commerçants-artisans), concernés par de nouvelles collectes (biodéchets), un renforcement du tri (tri en mélange et extension des consignes de tri) et une réduction des productions (réduction du gaspillage alimentaire et des emballages...) Epernay Agglo a souhaité créer un nouveau poste : **celui de technicien, référent des déchets non ménagers.**
C'est Nicolas Garnesson qui occupe ces nouvelles fonctions , depuis le mois de mai.

Il est l'interlocuteur privilégié de tous les professionnels pour :
-Leur exposer les modalités de mise en œuvre du financement du service.
-Diagnostiquer leur utilisation du service.
-Les accompagner dans une optimisation de leurs productions de déchets.
-Leur expliquer les filières de recyclage.

Un coût de traitement des ordures ménagères incitatif

En 2023, le Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères et Assimilées de la Marne (SYVALOM), qui assure le traitement des OMR, des biodéchets et des recyclables sur ses unités de La Veuve, a adopté **une nouvelle grille tarifaire** appliquée à ses adhérents.
Cette nouvelle grille invite les collectivités à réduire drastiquement les productions d'OMR en créant 5 paliers tarifaires d'incinération (contre un précédemment) correspondant à cinq seuils de performances : Epernay Agglo qui a réduit son tonnage d'OMR de près 23 % en 2023, se situe sur le palier 4 avec comme objectif en 2030 d'être sur le palier 1 avec une production de 100kg/hab./an.

Tarif moins de 130kg/hab./an	77 € /tonne
Tarif 131-140 kg/hab./an	87 € /tonne
Tarif 141 - 155 kg/hab./an	106 € /tonne
Tarif 156 - 210 kg/hab./an	**130 € /tonne**
Tarif plus de 210 kg/hab./an	162 € /tonne

Territoire, compétences & objectifs

Les compétences et les missions du service

Réduire

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2023 est le cadre d'actions menées et à mener pour réduire les déchets. Le gaspillage, le compostage, le réemploi permettent de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion des déchets et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

Collecter

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se fait soit en régie, soit par des prestataires :

- En porte-à-porte pour les recyclables (emballages et papiers/cartons et verre des professionnels), biodéchets et OMR.
- En apport volontaire pour le verre et les textiles.
- Sur les déchèteries (tout-venant - végétaux - gravats...).

Traiter et valoriser

Épernay Agglo est adhérente du SYVALOM. Les déchets collectés sont acheminés vers les filières de traitement en vue de leur valorisation énergétique, matière et organique :

- **Les installations du SYVALOM :**
  - Centre de transfert départemental à Pierry réceptionnant emballages et papiers/biodéchets/OMR/tout-venant.
  - Unité de Valorisation Energétique (UVE) des OMR et du tout-venant de déchèterie. Unité de Valorisation Agronomique (UVA) des biodéchets, centre de tri des recyclables à la Veuve.

- **Les unités de valorisation** qui prennent en charge les déchets issus des apports volontaires de verre, textiles et des déchèteries.

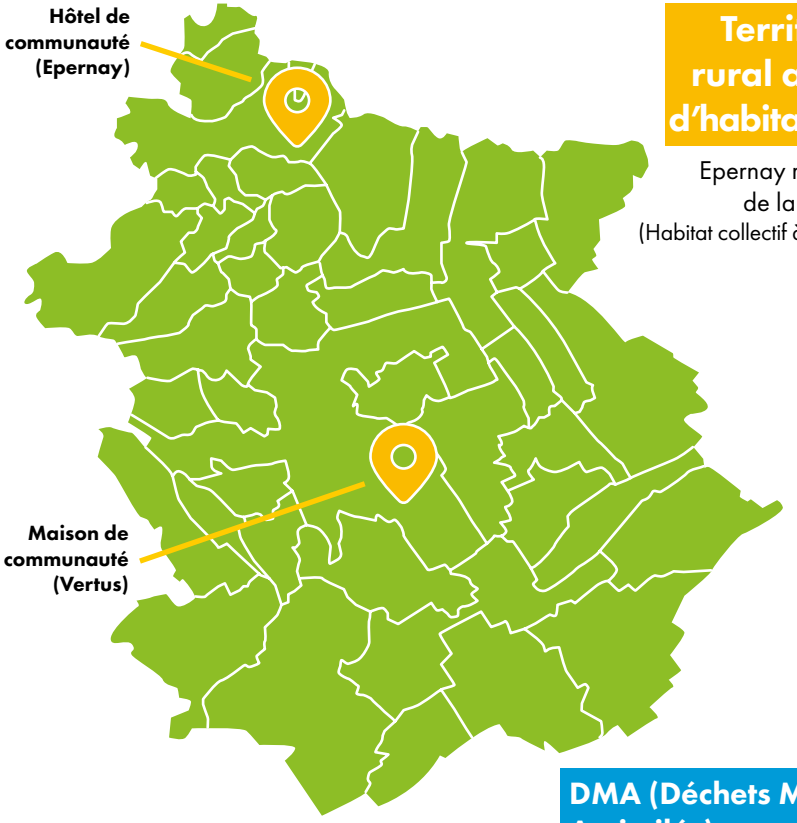

Territoire mixte rural avec 60,7% d'habitat individuel

Epernay représente 47,2 % de la population totale
(Habitat collectif à Épernay = 64,8%)

47 communes

47 363 habitants

22 417 foyers

DMA (Déchets Ménagers Assimilés) : 477,5 kg/hab./an

- INSEE 2020

Des objectifs ambitieux :

CapZÉRO DÉCHET 2030

	divisé par 2 le poids de la poubelle d'OMR (poubelle grise) et être en dessous de 100kg/hab./an d'ici 2030	25% de déchets évités globalement	Recycler 2/3 des déchets collectés en porte à porte, apport volontaire et déchèterie	Réduire de 25% les déchets apportés en déchèterie
2023/2019	-22,7%	-11,2%	45%	-6,5%

Acteurs de la Prévention et Gestion des déchets

Direction

1 responsable de service

Le service prévention et gestion des déchets comprend **52 agents permanents** répartis ainsi

Précollecte

6 agents

- 1 responsable de pôle (= idem responsable de pôle relations aux usagers)
- 2 assistantes d'exploitation
- 3 agents de maintenance

Missions :

- Assurer une gestion réactive et de proximité aux demandes des usagers sur leurs contenants
- Distribuer et réparer les contenants (bacs – composteurs – sacs...)
- Superviser les collectes en apport volontaire et gérer les mobiliers.

Prévention

2 agents :

- Responsable de pôle
- Chargé de mission biodéchets (poste à pourvoir en 2023)

Missions :

- Piloter la stratégie et les actions de réduction des déchets à travers le Programme Local de Prévention et Gestion des Déchets (PLPDMA) et le Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation (SDRR)
- Accompagner les porteurs de projets
- Développer et accompagner la gestion de proximité des biodéchets

Déchèterie

9 agents :

- 1 responsable de pôle
- 8 agents d'accueil en déchèterie

Missions :

- Garantir la qualité d'accueil et de tri au sein des 3 déchèteries
- Développer les filières REP, les nouvelles filières de recyclage et le réemploi
- Piloter la logistique d'enlèvement des déchets auprès des 8 principaux prestataires
- Contrôler la qualité des collectes réalisées en prestation

Collectes porte à porte

27 agents :

- 1 responsable de pôle
- 2 encadrants de proximité
- 24 agents de collecte : 9 chauffeurs, 12 ripeurs et 3 chauffeurs/ripeurs (dont 2 postes chauffeur/ripeur vacants)

Missions :

- Contrôler les collectes en prestation
- Réaliser, organiser et manager les collectes en porte à porte en régie
- Gérer l'entretien et le renouvellement du parc de matériels roulants
- Veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité

Performances et Financement

2 agents :

- 1 responsable de pôle
- 1 technicien référent des déchets non ménagers

Missions :

- Matrice des coûts
- Gérer l'ensemble des données du service
- TEOM & Redevance Spéciale
- Accompagner les producteurs non ménagers

Relation aux usagers

6 agents :

- 1 responsable de pôle

(= idem responsable de pôle précollecte)

- 2 assistantes d'accueil
- 3 animateurs tri prévention

(Dont 1 poste vacant en 2023)

Missions :

- Analyser et faire évoluer les pratiques de gestion des déchets des habitants
- Répondre aux appels, courriers, visites, mails au service
- Gérer les anomalies ou réclamations liées à la gestion des déchets
- Suivre la qualité des collectes : caractérisation et suivis en porte à porte

Les agents du service ont suivi 98 heures de formation :

- **FCO et FIMO :** 15 h
- **Permis C :** 15 h
- **Guide composteur :** 12 h
- **SST :** 9 h
- **Formation déchets nouveaux arrivants :** 14 h
- **Management/communication/finances :** 12 h
- **Accueil/gestion des conflits :** 12 h
- **Informatique :** 4 h
- **Formation intégration FP :** 5 h

Organisation

Les modes de collecte

Collecte en porte à porte

La collecte des OMR, des recyclables (emballages/papiers) et des biodéchets s'effectue **en porte à porte**, en régie ou en prestation.

Les fréquences de collecte sont en cours d'harmonisation à l'échelle du territoire selon le schéma : OMR désormais tous les 15 jours, recyclables toutes les semaines et biodéchets toutes les semaines. Une adaptation sera nécessaire en milieu urbain et pour desservir les grands ensembles d'habitat collectif.

Modalités de collecte des déchets assimilés (assimilables aux ordures ménagères des ménages mais produits par les professionnels). La collecte et le traitement des déchets assimilés sont facultatifs pour les collectivités ; lorsqu'elles assurent cette mission, elles doivent le faire selon des prescriptions particulières.
Sur Epernay Agglo, les préscriptions sont les suivantes :

- Un seuil maximum de collecte fixé à 8000 litres hebdomadaires tous flux confondus.
- Pas de collecte des déchets des activités situées dans les zones industrielles / artisanales/commerciales...ces activités doivent recourir à un prestataire privé (exonération de TEOM sur demande auprès de l'agglo).
- Les déchets ménagers assimilés lorsqu'ils sont pris en charge par Epernay Agglo sont financés via une redevance spéciale ou via la TEOM.

Collecte en apport volontaire

La collecte du **verre** et des **textiles** est réalisée en **apport volontaire**, via des prestataires.

Le vidage s'effectue selon le rythme de remplissage des bornes, différent d'un site à un autre.

Plus d'information : la cartographie des points d'apport volontaire sur : www.epernay-agglo.fr/carte-interactive

Collecte en déchèterie

Epernay Agglo dispose de trois déchèteries sur son territoire à : **Pierry, Voipreux et Magenta**, permettant aux usagers d'y déposer les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants hors d'usage (appareils électroménagers et informatiques, meubles...), produits toxiques, inflammables, polluants (huiles de moteur, batteries de voiture, peintures, solvants...), déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptée.

L'accueil est réalisé en régie, avec une équipe de **8 agents**, ; le transport et le traitement de l'ensemble des déchets sont gérés par **8 principaux prestataires**. Seule la déchèterie de Voipreux est accessible aux professionnels.

Périmètre de collecte régie et prestation

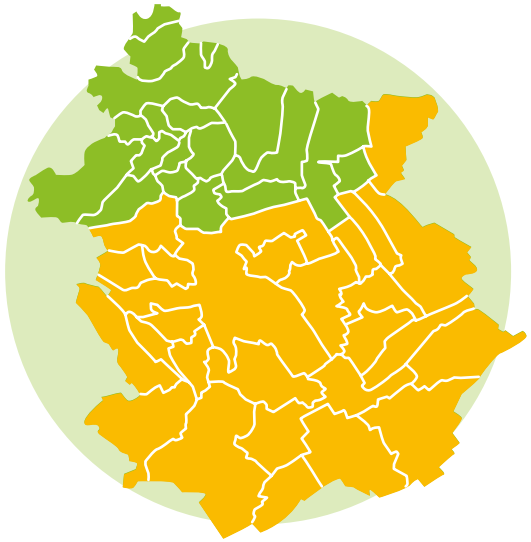

Régie de collecte

78.5% de la population
21 communes
26 tournées hebdomadaires
86 660 kms parcourus/an
10 bennes

Prestation

21.5 % de la population
10 ou 11 tournées hebdomadaires
(Selon semaine paire ou impaire)
67 550 kms parcourus/an

Fin du contrat : 7 / 11 / 2024

Nouveau schéma de collecte

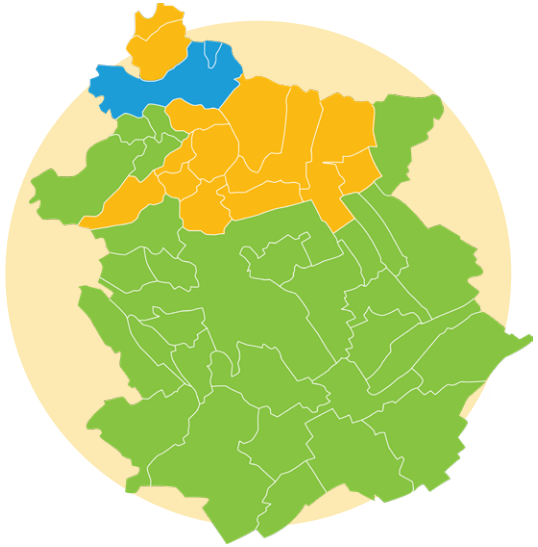

À ces échéances les foyers seront dotés de trois bacs (BIO-TRI-OMR) :

2022/2023 :
Bassin Sud + Brugny-Vaudancourt + Chavot-Courcourt + Moussy + Vinay

2024 : Avize, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Flavigny, Grauves, Les Istres-et-Bury, Mancy, Mardeuil, Monthelon, Morangis, Oiry, Pierry et Plivot

2025 : Magenta et Epernay

Focus sur la sécurité

La prévention des risques étant un enjeu majeur des métiers de la collecte des déchets, Epernay Agglo engage des démarches afin de sécuriser le travail de ses agents et de ses prestataires en s'appuyant sur la recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie qui préconise la suppression de toutes les marches arrière (en dehors des marches arrière de manœuvre/positionnement) et la suppression des collectes bilatérales sur les voies où le croisement avec un autre véhicule est possible. Epernay Agglo a réalisé un premier diagnostic de ces « points noirs de collecte » afin de proposer des solutions, parmi lesquelles :

- des placettes de retournement ou des points collectifs de présentation des bacs.
- le test d'un circuit de collecte des impasses/voies étroites via une micro-benne.

Afin d'éviter ces problématiques dans les nouveaux projets, le service Prévention et Gestion des Déchets émet un avis sur les permis d'aménager et permis de construire pour validation des modalités de collecte et des espaces de circulation.

Indicateurs de la relation usagers

4 592 appels
au 03 26 56 47 15 **(- 2% par rapport à l'année 2022)**

3 662 visites
dans le service **(+ 31% par rapport à l'année 2022)**

1 401 mails via *infodechets@epernay-agglo.fr* ou via les formulaires du site internet de la collectivité **(+ 61% par rapport à l'année 2022)**

827 réservations
en déchèterie **(+ 26% par rapport à l'année 2022)**

46 posts FACEBOOK

8 pages
dans le Mag de l'Agglo

+ **4 numéros**
de la lettre Cap Zéro Déchet

Équipements de précollecte

Les bacs de collecte

Nombre de bacs

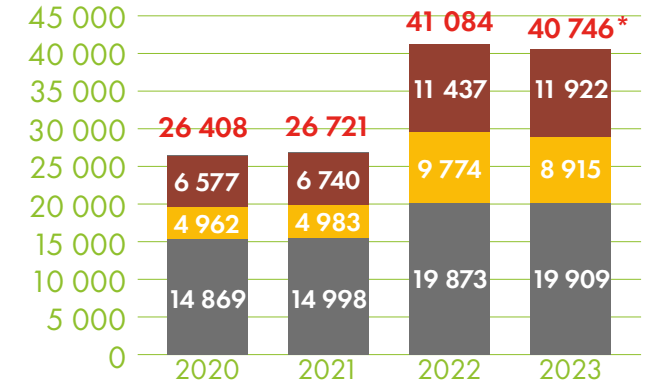

Volume de bacs en m³

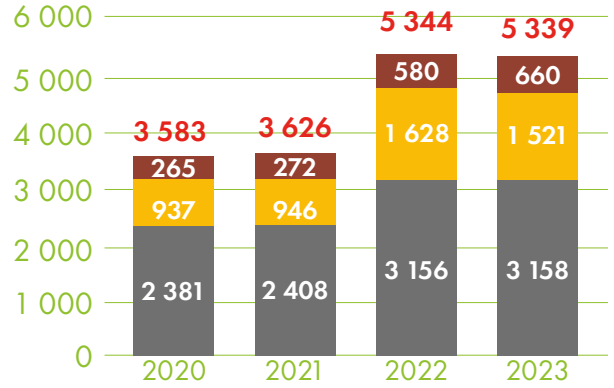

OMR RECYCLABLES BIODÉCHETS

*+ 124 bacs à verre pour les « métiers de bouche »

*+ 141 bacs à cartons pour les professionnels

Les contenants d'apport volontaire

Verre

174 bornes (dont 5 enterrées ou semi-enterrées) appartenant à l'Agglo
2 campagnes de nettoyage extérieur par an confiées à un prestataire, organisées sur les **47** communes de l'Agglo

Textiles

75 bornes mises à disposition par le prestataire de collecte **LE RELAIS**

Interventions de précollecte

Nombre et types d'interventions

6 069 interventions

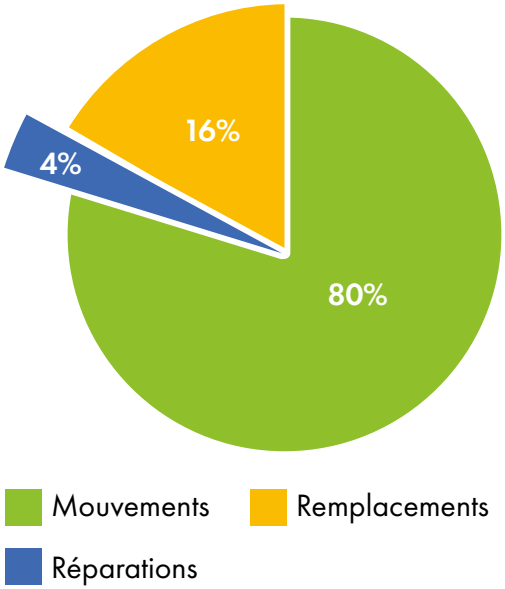

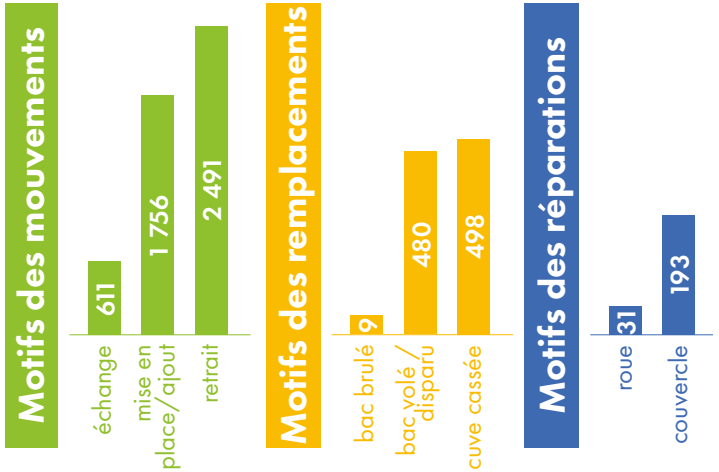

Logistique des sacs de tri :
18 543 rouleaux de sacs jaunes distribués
19 430 rouleaux de sacs biodégradables distribués

Livraison des composteurs :
255 composteurs - 11 lombricomposteurs
6 sites publics équipés (cimetières)

Livraison des bacs de prêt - manifestations :
1 307 bacs - 90 manifestations

Livraison des bacs de prêt - vendanges :
513 bacs - 152 viticulteurs

Les moyens du service d'intervention :

3 agents titulaires + 3 agents contractuels en renfort

3 véhicules 20m³ + 2 véhicules de location - 49 424 kms parcourus

Parcours des déchets

OMR

Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours, 1 à 2 fois par semaine selon les communes et la typologie de l'habitat

Collecte en porte-à-porte

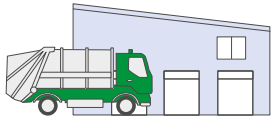

Transférées au centre de Pierry

Incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de la Veuve

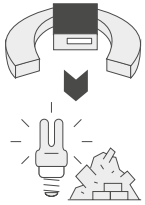

- Production d'électricité
- Production de mâchefers utilisés en sous-couche routière
- Filière sidérurgique (ferreux et non ferreux)

Recyclables (emballages, papiers) et cartons

Collecte en porte-à-porte, **1** fois par semaine

Collecte en porte-à-porte

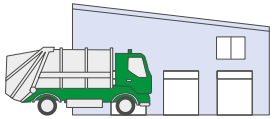

Transférés aux centres de Pierry et Oiry

Envoyés au centre de tri des collectes sélectives de la Veuve

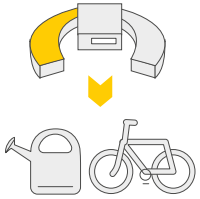

Les différents matériaux sont vendus aux usines de recyclage, situées en Grand Est et dans les Hauts de France, en tant que matières susceptibles de transformation.

Biodéchets fermentescibles (cuisine)

Collecte en porte-à-porte, **1** fois par semaine

Collecte en porte-à-porte

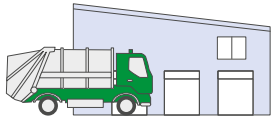

Transférés au centre de Pierry

Envoyés à l'Unité de Valorisation Agronomique de la Veuve

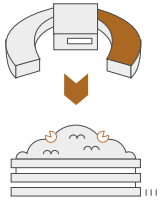

Production de compost vendu à l'agriculture

Verre

Collecte en apport volontaire par un prestataire ou par la collectivité en porte- à-porte 1 fois par semaine pour certains professionnels

Transféré au centre de Oiry pour les collectes en porte-à-porte

Envoyé à l'usine Verrière de Reims pour recyclage

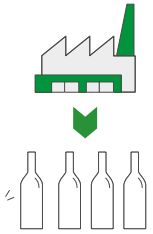

Production de nouvelles bouteilles

Textiles

Collecte en apport volontaire par un prestataire (Le relais)

Destinés au centre de tri de Soissons

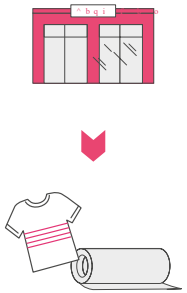

- Produits revendus (boutique ou export)
- Transformation en isolant, chiffons d'essuyage...

Déchèteries

Ces déchets occasionnels, encombrants, gravats, végétaux, ferraille, déchets dangereux... sont déposés distinctement selon leur nature

incinération avec valorisation énergétique

compostage

recyclage ou réemploi

Résultats de collecte

Tonnages d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA)

collectées en porte-à-porte et en apport volontaire (hors déchèteries)

Les collectes sélectives représentent **43,4%** du total des OMA collectées

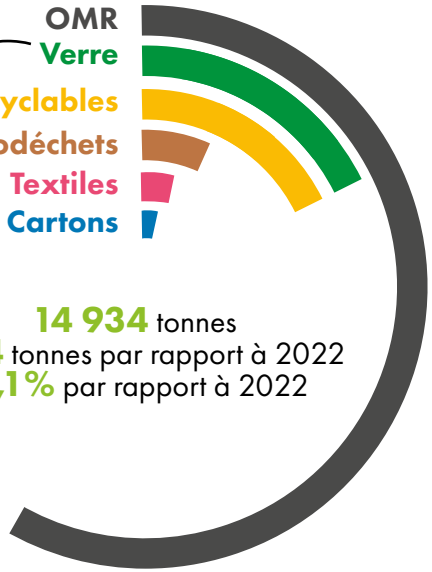

14 934 tonnes
-634 tonnes par rapport à 2022
-4,1% par rapport à 2022

	2022 en tonnes	2023 en tonnes	Évolution
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	10 240	8 449	**-17,5%**
Verre (97 % en apport volontaire et 3 % en porte à porte)	2 625	2 626	=
Recyclables	1 869	2 629	**+40,7%**
Biodéchets	343	692	**+101,7%**
Textiles	255	303	**+18,8%**
Cartons	236	235	=

Le tonnage des OMR est en baisse de 1791 tonnes au profit en partie du tri (+760 tonnes) et des biodéchets (+349 tonnes). Le solde (682 tonnes) ayant été évité.

Ratios de collecte En kg par an et par habitant						
Épernay Agglo Champagne	**178**	**55**	**56**	**15***	**6**	**5**
FRANCE (Grand Est «mixte rural»)	228	35	49	/	/	/

*par habitant et non par habitant desservi

CapZÉRO DÉCHET 2030

Un objectif :

Réduire en 2025, le poids des OMR de 2019 de 50% par la prévention et le tri. Résultat 2023 = -22,7%

Déchèteries

Magenta, Pierry, Voipreux

7 683

tonnes de déchets apportées dans les 3 déchèteries soit :
+2,8% versus 2022
(mais +7,9% à Voipreux)

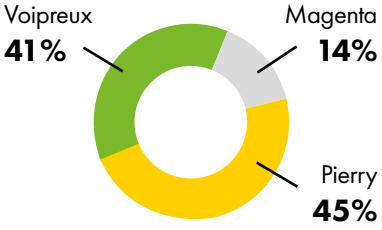

La part des tonnages de Voipreux augmente dans le tonnage total **(39 à 41%)**

105 065 visites

+ 1853 par rapport à 2023, soit **+1,8%**

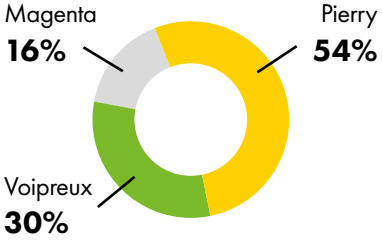

Pic de fréquentation :
446 usagers
le 19 mai 2023 à Pierry

162

kg/hab./an sur Epernay-Agglo Champagne

209 kg/hab./an
en Grand Est typologie mixte rural

34%

des déchets du territoire sont collectés via les déchèteries

99 % du territoire est à moins de 15 minutes d'une déchèterie

14 prestataires interviennent pour évacuer les 21 flux de déchets présents en déchèterie.

Tonnage des 21 flux collectés

5 flux principaux représentent 85 %des tonnages collectés

	Tout-venant	Gravats	Végétaux	Bois	Meubles + Jouets + articles jardin et bricolage
	1 894 tonnes	1 406 tonnes	1 662 tonnes	784 tonnes	301 tonnes (Ecomaison)
Évolution 2023/2022	- 4,1%	+ 7%	+ 13,7%	=	+ 5,3%

Proportion des tonnages collectés :

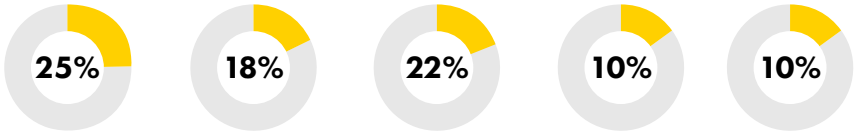

Tonnages des autres flux collectés en déchèterie

Flux collectés en déchèterie	Éco-organismes	Tonnes
Cartons / papiers		375 tonnes
Ferrailles		261 tonnes
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	ECOLOGIC	388 tonnes
Lampes et Tubes	RECYLUM	1,1 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors éco-filière		31 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	50 tonnes
Piles	COREPILE	3 tonnes
Batteries		7,3 tonnes
Huiles Minérales		11,9 tonnes
Pneumatiques	ALIAPUR	7,8 tonnes
Huiles végétales		2,2 tonnes
Capsules Nespresso		non pesées
Bouchons en liège		non pesés
Consommables informatiques		non pesés

Composition des collectes séléctives

Ratio de collecte des emballages et papiers : 55,5 Kg/hab./an

Tonnage collecté

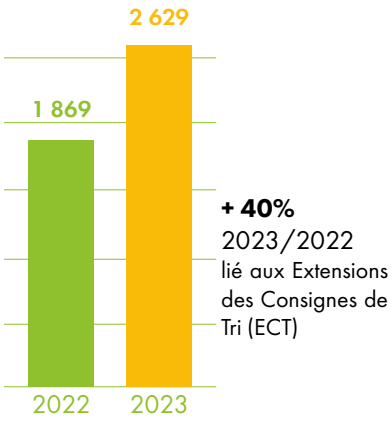

+ 40%
2023/2022
lié aux Extensions des Consignes de Tri (ECT)

Caractérisation du tonnage sélectif collecté (10 échantillons)

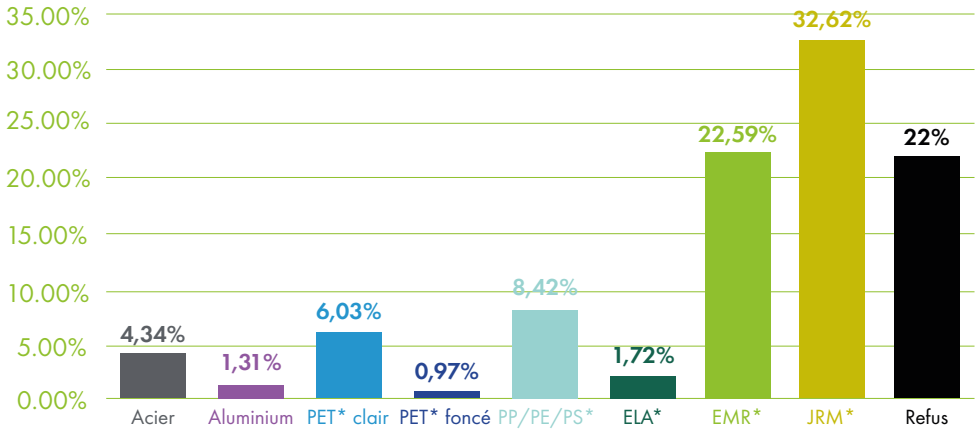

Composition des refus

Refus process
- Eléments fins non triables
- Refus d'extension de consignes de tri

Mauvais geste de l'habitant
- Indésirables vrais et recyclables non vides et imbriqués

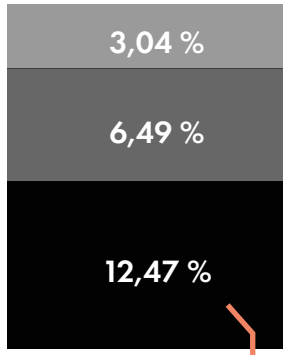

Zoom refus

Exemples : Objets métalliques, textile, nourriture, verre...

Tonnage valorisé par matière

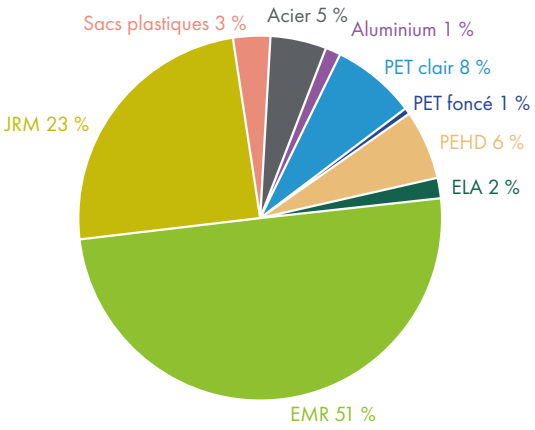

Matières	Tonnages valorisés 2022	Tonnages valorisés 2023	Évolution 2023/2022
Acier	111,2	89,3	-20 %
Aluminium	10,6	17	+59 %
EMR	781,9	899,6	+15 %
ELA	25,9	28,7	+11 %
PET foncé	33,6	9,6	-72 %
PET clair	146,7	139,7	-5 %
PEHD	66,7	108,1	+62 %
JRM	330,9	410	+24 %
Sacs	47	57	+21 %
TOTAL	1 554,50	1 758,8	+13 %

Tonnage valorisé

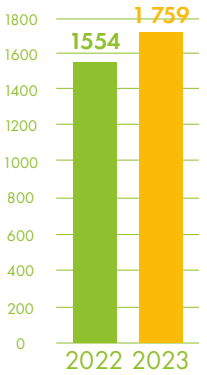

Refus incinérés

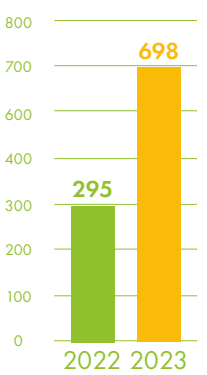

***ELA**
Emballages Liquides Alimentaires (briques)

***EMR**
Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes)

***PEHD (plastiques opaques)**
Polyéthylène Téréphtalate

***PET (plastiques transparents)**
Polyéthylène Téréphtalate

***PP/PS/PE**
Polypropylène/ Polystyrène/ Polyéthylène

***JRM**
Journaux, Revues, Magazines

Valorisation

Pôle multifilière du Syvalom implanté à La Veuve (51) et constitué de :

Centre de tri des collectes sélectives
exploité par SUEZ

Unités de valorisation Energétique (UVE) et Agronomique (UVA)
exploitées par Auréade (filiale dédiée de Véolia) dans le cadre de la délégation de service public

+ 6 Centres de transfert
dont celui de Pierry auquel accède Epernay Agglo Champagne.

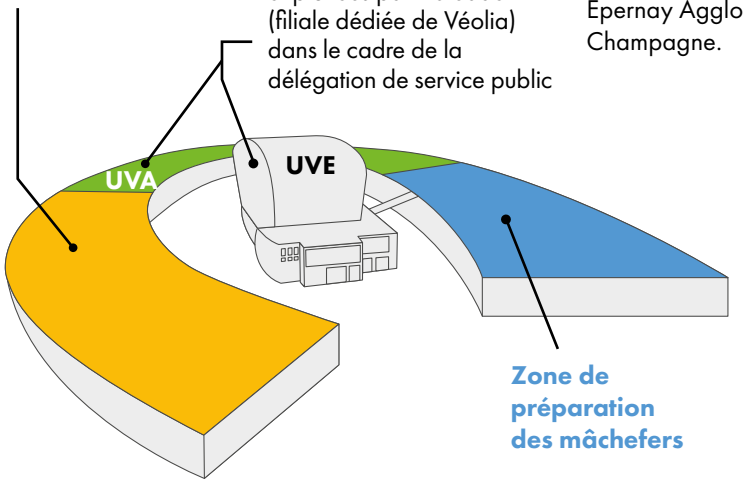

Les faits marquants

9 janvier 2023 :
Début exploitation du centre de tri par SUEZ

28 février 2023 :
Début du raccordement du nouveau réseau de chaleur urbain et industriel à l'UVE

29 mai 2023 :
Début des travaux de modernisation du centre de tri des collectes sélectives

7 novembre 2023 :
Signature de l'entente SYVALOM et SMET MEUSE pour le traitement des OMR

7 décembre 2023 :
Installation des nouveaux équipements de traitement des fumées de l'UVE

Syvaltri

UN CENTRE DE TRI MODERNISÉ POUR PLUS DE RECYCLAGE DES MATIÈRES : UN MAILLON FORT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE

Après 10 mois de travaux, le centre de tri du SYVALOM est désormais adapté à la simplification du geste de tri et accueille tous les emballages et les papiers. Et au-delà, cette modernisation a permis d'augmenter et d'optimiser la performance globale du process et du site.

9 t/h de collecte sélective triée
11 fractions triées
42 personnes dont 22 en insertion

28 000 t/an

collecte sélective de **630 000** habitants dans le cadre d'un territoire élargi (51, 55 et 52)

LE PROCESS DE TRI MODERNISÉ C'EST :

2 trommels
Pour trier les papiers / cartons et les emballages en fonction de leur taille.

2 cribles balistiques
Pour séparer les corps creux des corps plats.

11 machines de tri optique
Intégration des dernières technologies de tri optique afin d'obtenir une séparation poussée de l'ensemble des plastiques entrants.

L'aspirateur aéraulique est conservé
Pour capter les films plastiques.

2 machines à courant de Foucault
Pour trier différentes tailles d'emballages en aluminium.

3 overbands
Pour trier les emballages en acier.

Apport 2023 des adhérents

UVE : 75 720 tonnes dont Agglo : 13,60%

- Mwh produits en électricité **29 751 Mwh**
- **Valorisation thermique :**
  - **19 434 Mwh** liées au réseau de chaleur urbain
  - **13 764 Mwh** liées au réseau de chaleur industriel
- **17 651 t** de mâchefers valorisées
- **3 636 t** de cendres de résidus d'épuration de fumées (REFIOM)
- **218 t** de métaux recyclés

UVA : 5 633 tonnes dont Agglo : 12%

- **1 769 t** de compost produit
- **1 368 t** de compost vendu

Centre de tri : 10 439 tonnes

Jusqu'au 29/05/2023
(date de début des travaux)

Évènementiels & animations

Sensibilisation des résidents en habitat collectif

261 sacs de précollecte distribués en porte à porte

Lors des rencontres des résidents en habitat collectif, les animatrices du service remettent aux usagers :

- un sac réutilisable pour le tri des déchets recyclables
- un sac réutilisable pour le tri des verres
- un bioseau et quatre rouleaux de sacs biodégradables pour le tri des biodéchets
- un guide du tri
- un calendrier de collecte
- une plaquette avec les horaires des déchèteries

Formation des animatrices au compostage

Durant la semaine du 19 au 22 septembre et du 5 au 6 octobre, les animatrices ont suivi la formation « Guide Composteur » à la Maison des alternatives, située à Chennegy. Ce fut l'occasion de rencontrer et d'échanger sur les bonnes pratiques du compostage, afin d'accompagner au mieux les habitants. Aujourd'hui diplômées, elles poursuivront leur formation pour devenir « Maitre composteur » en 2024 afin d'obtenir la compétence pour mettre en place des sites de compostage partagé sur le territoire.

Des animations thématiques

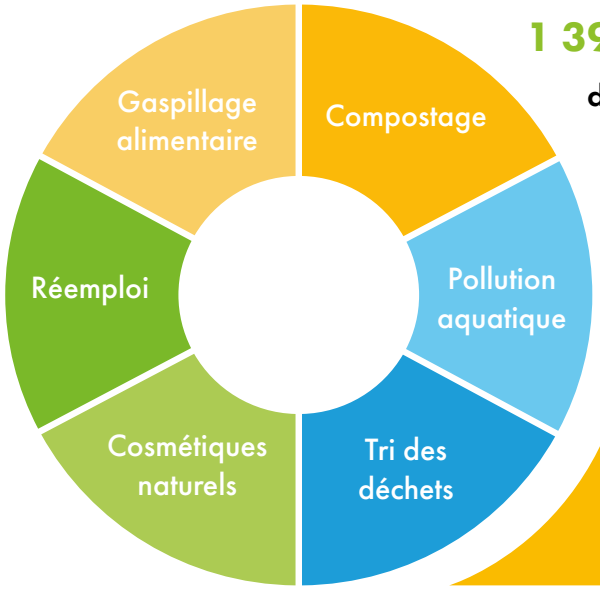

1 391 personnes sensibilisées (tous publics confondus)
dont **986** enfants (public scolaire)

1 143 goodies distribués (tous publics confondus)

Le réemploi : une thématique à privilégier qui a vocation à réduire nos déchets en apprenant à réutiliser, donner, transformer, plutôt que de jeter.

284 personnes sensibilisées

Rencontre avec les acteurs du territoire lors d'évènements

448 personnes sensibilisées lors des évènements

Associations sportives - Restaurateurs - Commerces de proximité - Etablissements scolaires - EHPAD

Caractérisation des déchets - Fête des Associations à Épernay

Le 12 septembre, les animatrices accompagnées des agents de précollecte ont analysé le contenu des bacs jaunes prêtés lors de La Fête des Associations d'Épernay : une action visant à contrôler la qualité du tri, afin de mettre en place des actions de correction. Près d'un quart des déchets présents étaient des biodéchets.

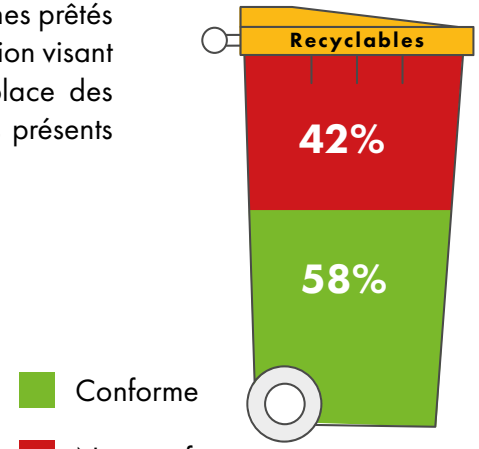

Prévention

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté en Conseil communautaire le 30 mars 2023. Il se décline en 7 axes et 27 actions.
Le document est consultable sur www.epernay-agglo.fr

Les actions réalisées en 2023 dans le cadre du PLPDMA :

Axe 1 : Eco-exemplarité des services publics

Élaboration de la charte éco-responsabilité de la ville d'Epernay, des services de l'agglomération et du CCAS

Sensibilisation des scolaires sur les thématiques du compostage et jardinage au naturel, réemploi, gaspillage alimentaire, et du tri

Axe 5 : Tri et valorisation des biodéchets et végétaux

12 ateliers compostage et jardinage au naturel
255 composteurs et 11 lombricomposteurs vendus

Aide à la location d'un broyeur
Aide à l'achat d'un kit mulching
Expérimentation de broyage en déchèterie

Promotion et atelier sur le compostage partagé

Axe 2 : Consommation responsable

Création d'une identité visuelle pour la communication des évènements prévention

Promotion du Stop Pub

Ateliers grand public sur les cosmétiques naturels, et les produits d'entretien zéro déchet

Axe 6 : Prolonger la durée de vie des objets

Élaboration du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation

Organisation de 3 collectes éphémères en déchèterie (objets de jardin, vélos, décorations de Noël)

Organisation d'évènements sur le thème du réemploi et de la réparation : le vide jardin, 2 ateliers de réparation de vélos, le marché de Noël, La journée de l'occasion «la fripe c'est chic».

Des évènements emblématiques

- Semaine des alternatives aux pesticides
- Tous au compost
- Collecte et Vide Jardin
- Collecte des vélos et ateliers de réparation
- Spectacle « One, two, tri »
- Collecte de Noël et son marché de Noël de l'occasion
- Semaine Zéro Gaspi Zéro Déchet

1 680 personnes sensibilisées

Atelier jardinage à la Ferme de l'Hôpital à Épernay le 29/03

Atelier réparation des vélos à la Maison des Arts et de la Vie Associative à Épernay le 8/10

Atelier tawashi et défilé de mode de vêtements de seconde main à la salle Odile Kopp à Épernay le 18/11

Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation

En vue d'établir un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation cohérent, Epernay Agglo a sondé les dynamiques territoriales existantes sur ces thématiques, de façon à lui permettre d'accompagner la structuration d'écosystèmes à l'échelle du territoire sur le réemploi et la réparation avec les différents acteurs locaux.

- Des entretiens individuels ont été menés avec une trentaine d'acteurs
- Des audits ont été réalisés auprès de 5 acteurs du réemploi et de la réparation du territoire
- Deux ateliers ont été menés avec les acteurs du réemploi et de la réparation

Atelier n°1

Interconnaissance des acteurs et réflexion autour de potentielles collaborations

Activité brise glace : une pelote est lancée entre les acteurs, celui qui reçoit la pelote doit se présenter puis envoyer la pelote à une personne de l'assemblée qu'il connaît déjà. Ce jeu a permis de se rendre compte des liens qui existent déjà entre les acteurs de la réparation et du réemploi du territoire.

Atelier n°2

Identification d'actions à mettre en place

Priorisation d'actions à mettre en œuvre en fonction de 4 axes :

- Réemploi
- Réparation
- Sensibilisation
- Collectivité

Rédaction de fiches actions préliminaires sur chacune des actions priorisées.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs locaux, le Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation est l'aboutissement d'un travail réalisé pendant un an sur le territoire. Il se décline en 15 actions.

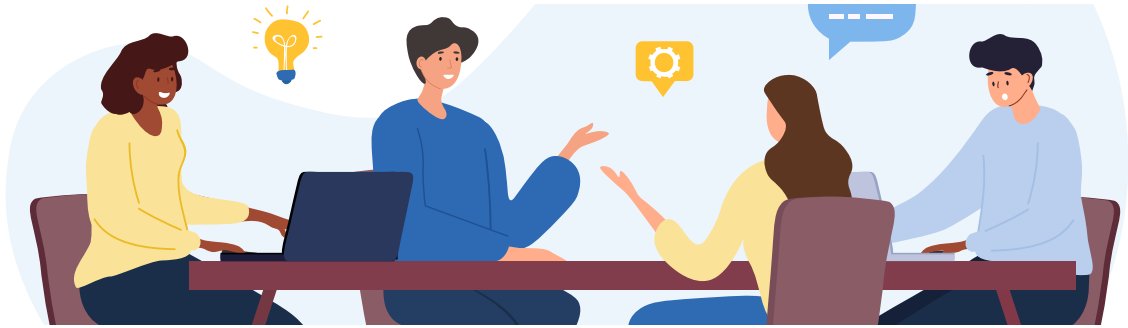

1- Intégrer des critères ambitieux sur le réemploi et la réparation dans les achats publics et remettre en circulation les équipements non utilisés par la collectivité

2- Créer des espaces de réemploi en déchèterie

3- Former les communes, les agents et élus aux enjeux de l'économie circulaire

4- Accompagner les communes dans la réalisation d'un diagnostic déchets

5- Lancer un appel à projet pour accompagner 5 acteurs du réemploi et de la réparation dans le développement de leur projet

6- Créer une matériauthèque pour les particuliers et les professionnels

7- Développer la collecte à domicile en vue du réemploi

8- Mettre à disposition des bâtiments / espaces partagés pour les structures du réemploi et de la réparation

9- Mettre en place de nouveaux types de conventionnement avec les structures de réemploi

10- Mettre en place un service de réparation itinérant

11- Accompagner à l'installation d'une bricothèque

12- Développer des projets éducatifs autour du réemploi et de la réparation à destination des scolaires

13- Mettre en place une communication marquante sur la réparation et le réemploi lors d'un évènement tout public de grande ampleur

14- Mettre en place un incubateur territorial du réemploi et de la réparation, intégrant un Fablab pour développer la réparation

15- Soutenir les formations aux métiers du réemploi et de la réparation

Éléments budgétaires

Dépenses de fonctionnement

Les principales prestations sous contrat et celles confiées au SYVALOM

Incinération des OMR + TGAP et Compostage des biodéchets : SYVALOM	**1 269 257 €**
Transport / transfert / traitement des déchets de déchèterie :	
EDOVA -déchets verts-gravats-cartons-ferrailles	**246 254 €**
SYVALOM -incinération tout venant	**231 659 €**
SUEZ -bois-tout venant	**187 785 €**
CHIMIREC -DDS-jusqu'au 31/07	**26 966 €**
ARF + ORTEC -DDS-depuis le 01/08	**11 328 €**
SYVALOM -cartons de Voipreux	**9 263 €**
Transfert et tri des recyclables collectés en porte-à-porte y compris incinération des refus : **SYVALOM**	**810 421 €**
Transfert et tri des cartons collectés en porte-à-porte : **SYVALOM**	**15 196 €**
Collectes en porte-à-porte du bassin sud (omr / collectes sélectives / biodéchets) : **SUEZ**	**654 805 €**
Entretien et réparations des bennes de collecte dont : **FATEC** (marché via **UGAP**)	**167 697 €**
Collecte en apport volontaire du verre : **MINÉRIS**	**137 266 €**
Fournitures en **sacs de collectes :**	
PTL (emballages papiers)	**51 408 €**
JEMACO (biodéchets)	**45 661 €**
Fournitures en carburants : BARDOUT (bennes-véhicules SAV-véhicules de services)	**135 009 €**
Recrutement personnel via **agence intérimaire : ADECCO**	**71 796 €**

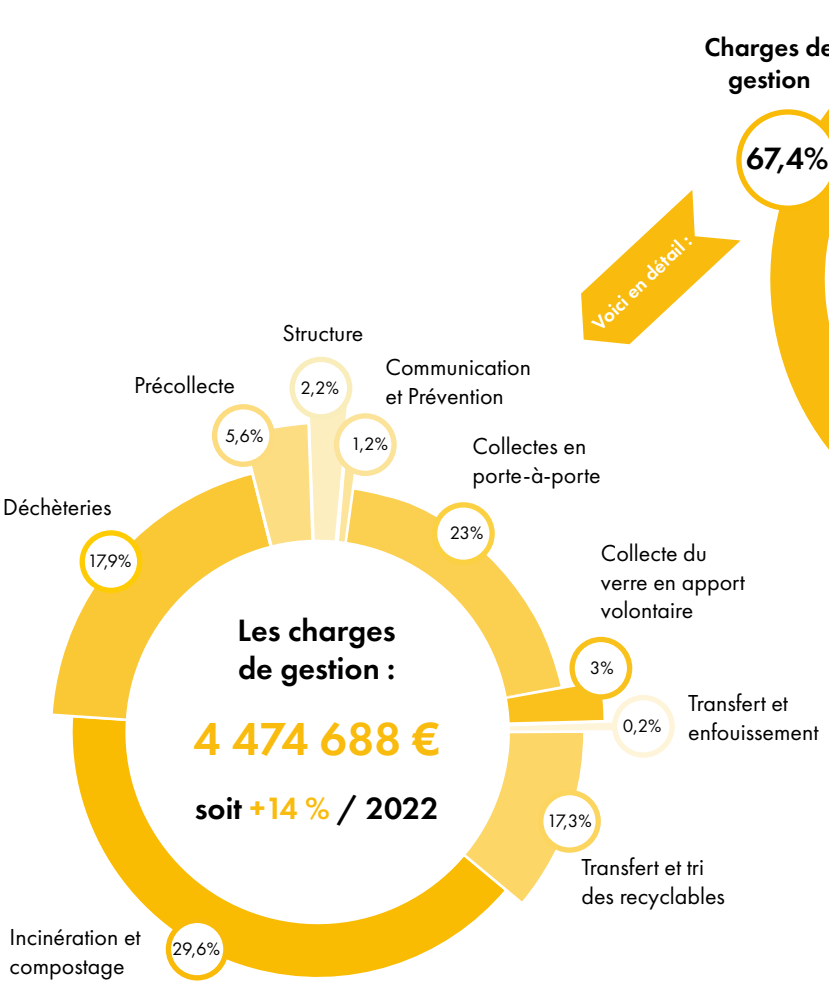

La proportion des coûts de collecte et transfert/tri augmente, alors que celle de l'incinération baisse en lien avec la baisse des **OMR**.

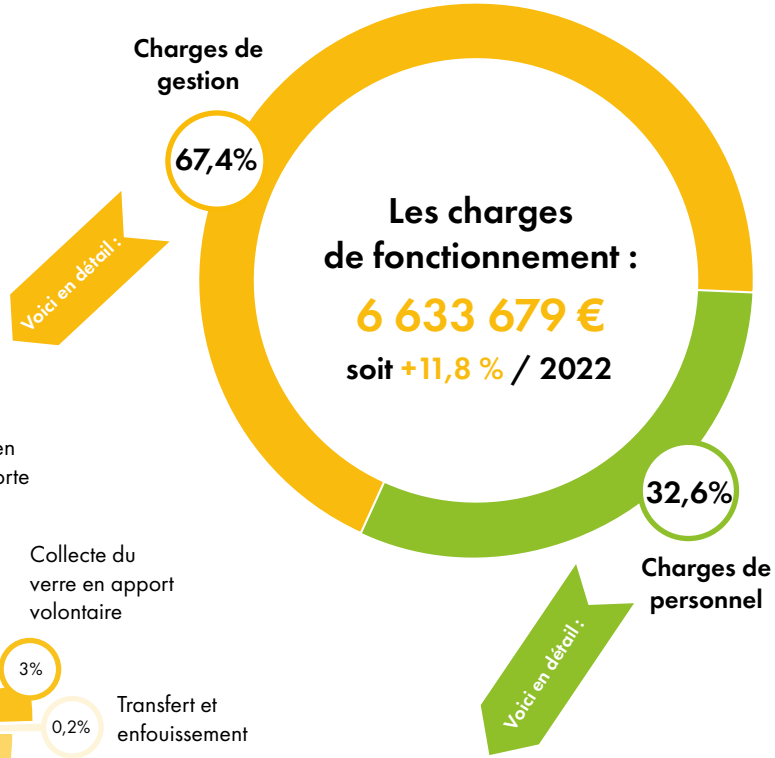

2 158 991 €
soit +7,5 % / 2022

Composées à **80%** des rémunérations de personnels permanents

Le personnel permanent est complété par :
- des contrats saisonniers : 1,3 %
- des contrats temporaires : 7,6 % (accroissement des activités)
- des contrats de remplacement : 6,4 %
- des intérimaires : 2,2 %

Recettes de fonctionnement

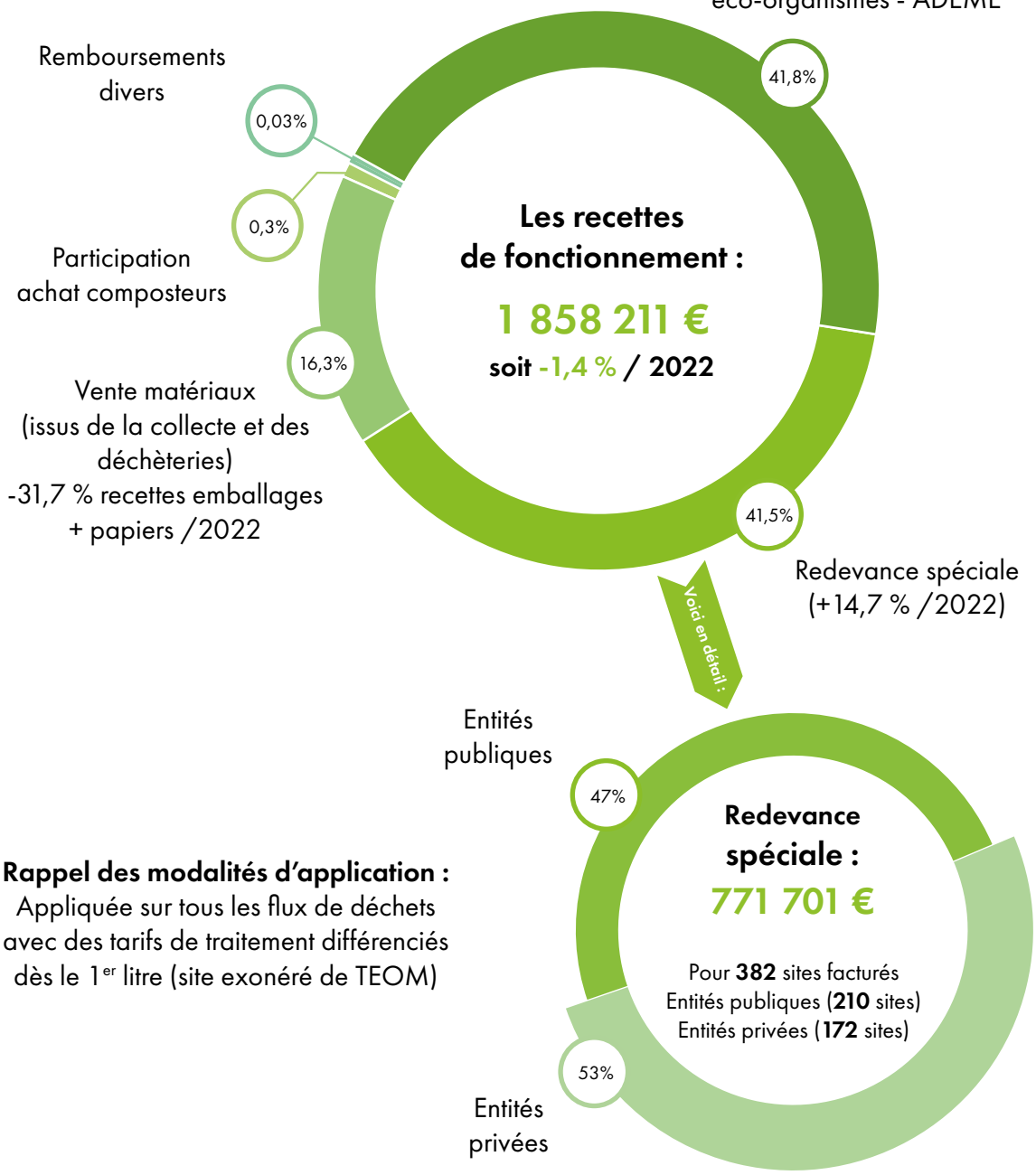

Rappel des modalités d'application :
Appliquée sur tous les flux de déchets avec des tarifs de traitement différenciés dès le 1er litre (site exonéré de TEOM)

Investissement

Les dépenses s'élèvent à :
673 884 €
soit -37 % versus 2022

Les recettes s'élèvent à :
5 000 €

Principales dépenses :

6 552 €
Collecte
Principalement :
réparation sur bennes

164 494 €
Déchèteries
Principalement :
- engin PACKMAT
- vidéo surveillance Voipreux
- travaux

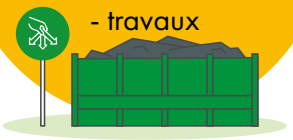

424 429 €
Pré-collecte
Principalement :
- bacs de collecte
- bennes à verre

45 558 €
Administration,
Principalement :
- mobiliers de bureau
- informatique
- véhicule de service

Et aussi :
Prévention 213 €
Étude pôle déchets 32 638 €

Indicateurs de coûts
(issus de la matrice des coûts)

Coût aidé TTC

= ensemble des charges moins les recettes de vente matière et énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides publiques. Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité

Coût aidé TTC du service public	**6,16 M€**	soit **130 €** /hab
Financements	**5,99 M€**	soit **127 €** /hab
dont TEOM	5,22 M€	**Taux de couverture**
Redevance spéciale et facturation usagers	0,77 M€	**97%**

Évolution du coût aidé TTC par habitant

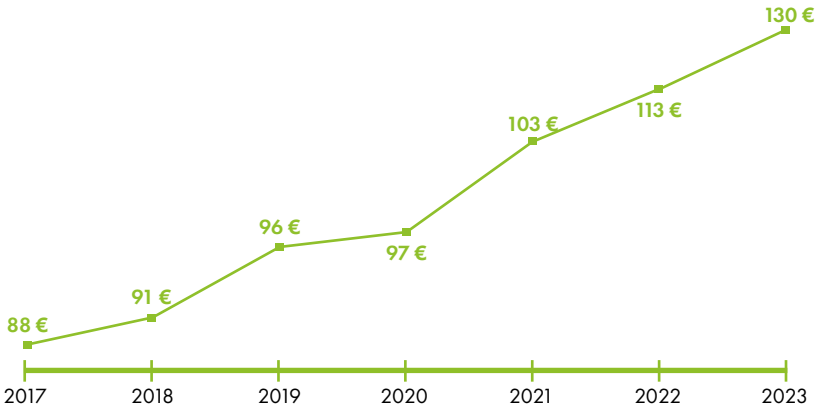

Évolution globale du coût aidé HT

Globalement, le coût du service a évolué de + 12,7% entre 2022 et 2023 soit

+ 733 058 € HT

Les évolutions principales :

+ 99 811 € pour les coûts de transfert/transport des emballages **(+112%)**
+ 290 700 € pour la collecte **(+11%)** avec une hausse du contrat de collecte sur le bassin Sud
+ 100 000 € pour les charges de structure **(+24%)**
+ 125 527 € pour les coûts de tri et conditionnement des recyclables **(+28%)**

Ces hausses ont été atténuées par :
- 67 800 € de moindres dépenses en incinération
- 25 327 € de moindres dépenses de communication

Évolution du coût aidé HT des principaux flux

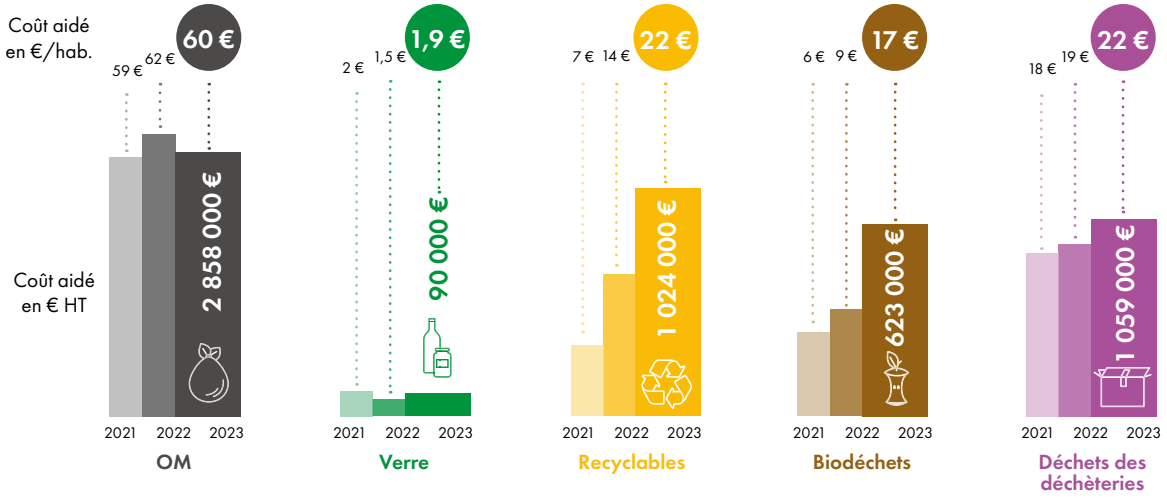

Coût Complet €/HT = ensemble des charges (structure/collecte/traitement ...)

6,86 M€HT

Taux de couverture des charges par les produits

16%

Produits (hors ventes de produits et d'énergie) = nouvelle règle ADEME 2023

1,10 M€

Coût complet en € HT par étape technique et par flux	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Tous Flux
Charges fonctionnelles	/	/	/	/	/	/	/	580 550 €
Prévention	47 295 €	817 €	19 072 €	14 048 €	30 547 €	1 469 €	1 258 €	114 506 €
Précollecte	297 011 €	47 713 €	197 895 €	111 327 €	/	8 710 €	/	6162 656 €
Collecte	1 244 025 €	128 122 €	562 904 €	382 817 €	471 794 €	83 063 €	/	2 872 724 €
Transfert/Transport Traitement/Autres	1 082 130 €	/	766 006 €	72 879 €	677 996 €	33 709 €	/	1 550 590 €
Total coût complet	2 915 571 €	192 985 €	1 688 345 €	637 513 €	1 288 952 €	138 918 €	1 372 €	6 863 157 €

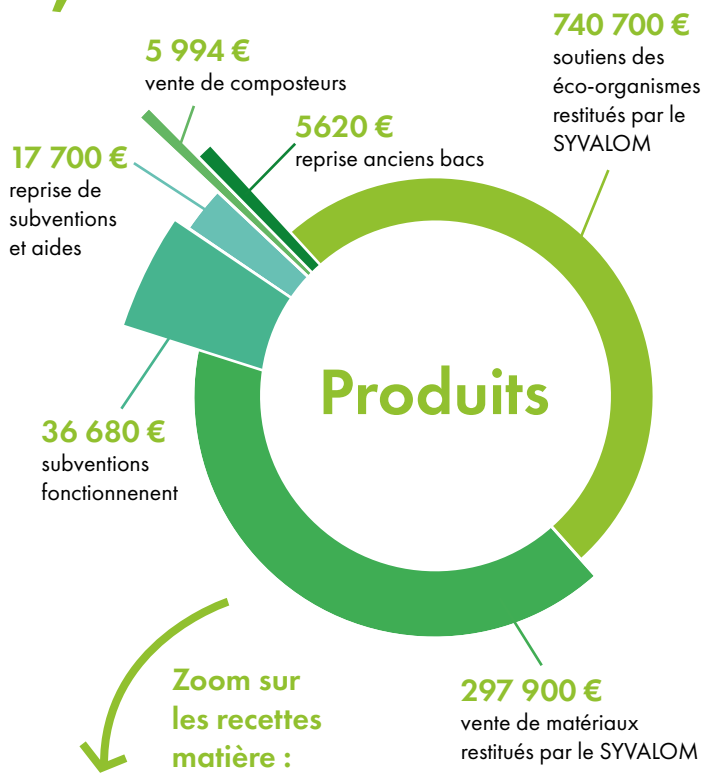

Zoom sur les principales charges :

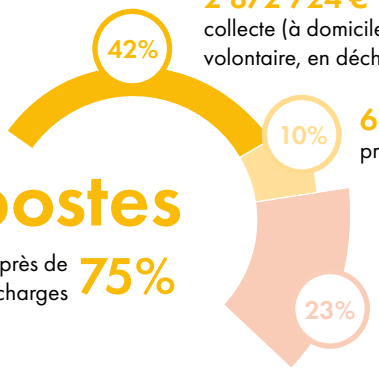

2 872 724 €
collecte (à domicile, en apport volontaire, en décheterie)

662 656 €
pré-collecte

3 postes
représentent près de du total des charges **75%**

1 550 590 €
transport et traitement des déchets tous flux confondus

Zoom sur les recettes matière :

Recettes de valorisation par flux de déchets	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Tous Flux
Recettes	/*	77 157 €	143 595 €	/	63 323 €	13 852 €	/	297 927 €
Tonnages	8 449 t	2 550 t	2 629 t	692 t	6 298 t	357 t	306	21 280 t
€/t	0 €/t	30 €/t	55 €/t	0 €/t	10 €/t	39 €/t	/	14 €/t

* nouvelle règle ADEME = seulement une ligne dans les charges regroupant le montant payé pour l'incinération déduction faites des recettes de valoriation énergétique

Perspectives 2024

Prévention

- Recrutement d'un chargé de mission Biodéchets
- Recrutement d'un chargé de mission Réemploi dans le cadre du dispositif accélérateur de transition
- Mise en action du Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation
- Création d'une web série sur le réemploi
- Poursuite du programme de gestion de proximité des végétaux : compostage - aides financières au broyage et mulching – formations au jardinage au naturel – développement du compostage partagé
- Développement de l'éco-exemplarité au niveau d'Epernay Agglo et des communes en matière de prévention et tri, en lien avec la charte d'éco-responsabilité
- Formation « maître composteur » pour deux animatrices

Précollecte

- Poursuite du chantier de dotation sur le Bassin Nord : auprès de 15 communes, enquête des usagers, livraison de 3 bacs : OMR-bio-tri avec des moyens renforcés en véhicules, locaux et personnels
- Appels à projets tri hors domicile et cartons
- Achat d'un nouveau véhicule de maintenance des bacs 20m3
- Acquisition de mobiliers spécifiques pour les manifestations
- Amélioration et développement d'une précollecte cohérente pour les bâtiments communautaires
- Déploiement d'une précollecte « vendanges »
- Déclassement et vente de bornes d'apport volontaire verre
- Ecriture du règlement de pré-collecte et collecte
- Optimisation des prêts de bacs et suivi qualité du tri

Collecte

- Appels d'offres : géolocalisation – nouveaux circuits de collecte – location de bennes – achat de bennes neuves et reconditionnées – collecte sur le bassin sud
- Etude d'un nouveau schéma général des collectes, optimisation des collectes
- Points noirs de collecte : test d'une tournée « impasses-voies étroites » avec une micro-benne
- Test d'une benne électrique
- Organisation d'une ou de collectes spéciales vendanges
- Plan de continuité du service public en cas de grève
- Recrutement agent de collecte points noirs
- Recrutement technicien superviseur circuits

UNE OBLIGATION LÉGALE

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 février 2020 (loi « AGEC ») a introduit au **1er janvier 2024** la généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets de préparation, restes de repas, invendus alimentaires...) pour l'ensemble des producteurs détenteurs.

BESOIN D'AIDE ?

NOTRE RÉFÉRENT PROFESSIONNEL EST À VOTRE ÉCOUTE :

NICOLAS GARNESSON
06 80 28 64 24
nicolas.garnesson@epernay-agglo.fr

GÉRER SA PRODUCTION DE BIODÉCHETS

POUR LES PROFESSIONNELS

EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE

CapZÉRO DÉCHET 2030

CapZÉRO DÉCHET 2030

Point Réemploi

Donnez une seconde vie à vos objets

Déchèteries

- Remplacement du portail de la déchèterie de Pierry
- Mise en place du réemploi en déchèterie
- Poursuite de l'étude du pôle déchets prévoyant une nouvelle déchèterie et un pôle réemploi
- Étude sur l'évolution des accès pros à Voipreux et accompagnement des pros vers des fillières dédiées
- Caractérisations des bennes de tout venant
- Développement du broyage
- Mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) : outils du peintre – outils thermiques – articles de sport et loisirs
- Écriture du nouveau règlement des déchèteries
- Travaux à Voipreux : enrobés sur voirie d'accès – caniveau entrée - grillage
- Évolution / remplacement du logiciel de réservation des fourgons

Relations usagers / Animation / Communication

- Conception visuels bennes de collecte
- Création d'une web série réemploi
- Habillage locaux réemploi
- Habillage bacs collecte TLC
- Signalétique quais déchèterie de Pierry
- Visite nouveau centre de tri départemental
- Conception affiches consignes de tri spécifiques salles des fêtes, gymnases...

Performances et Financement

- Etude de dotation des professionnels Bassin Nord
- Suivi des nouvelles modalités de caractérisation départementales
- Suivi administratif des nouveaux contrats REP
- Création d'une plaquette pour les professionnels : par thématique / répertoire de prestataires
- Évolutions du logiciel GESBAC
- Tarification du prêt de bacs manifestations